



CAHIER GÉNÉRAL

Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec

Le 26 janvier 2023



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Les Producteurs de pommes du Québec
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0540
Télécopieur: 450 641-1094
Site Internet industrie : producteursdepommesduquebec.ca
Site Internet consommateur : lapommeduquebec.ca

En couverture : Monique Audette, du Verger du Lac à Dunham, est conseillère et pomicultrice et a été notamment très impliquée dans le Réseau d'essais des cultivars et porte-greffes de pommiers.

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des PPQ	1
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des PPQ	2
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 24 janvier 2022	3
Rapport des activités des PPQ pour 2021-2022	6
États financiers des PPQ	7
Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	17
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	19
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 24 janvier 2022	21
Présences lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 24 janvier 2022	40
États financiers du Plan conjoint	44
Résolutions des syndicats	63

Le 21 décembre 2022

À tous les producteurs et productrices de pommes du Québec membres des syndicats

**Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
des Producteurs de pommes du Québec
(mode hybride)**

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec (fédération de syndicats professionnels de producteurs de pommes) se tiendra aux date, heure et endroit suivants en modes présentiel et virtuel :

Date : Jeudi 26 janvier 2023
Heure : 9 h (inscription/connexion dès 8 h). Suivra l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec
Endroit : Maison de l'UPA, salle du Conseil général (rez-de-chaussée)
555, boul. Roland-Therrien, Longueuil J4H 4E7

Nous présenterons les activités syndicales des PPQ, les états financiers et le rapport de mission d'examen puis vous serez invités à nommer une firme comptable pour une mission d'examen de la prochaine année financière.

Pour assister en personne ou virtuellement à l'AGA, veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint au plus tard le 16 janvier 2023. Notez que le lien de connexion pour Zoom sera transmis par courriel seulement si nous avons reçu votre formulaire.

Grâce à nos précieux partenaires, le dîner sera offert gracieusement à tous les participants sur place. Une belle occasion d'échanger avec les gens du milieu et tous ceux qui s'impliquent dans le secteur pomicole.

Pour toute question, veuillez communiquer avec M^{me} Caroline Gosselin à carolinegosselin@upa.qc.ca ou au 450 679-0540, poste 8218.

Nous comptons sur votre présence lors de ce grand rendez-vous annuel et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.



**Le directeur général,
DANIEL RUEL, agr.**

**Assemblée générale annuelle
Producteurs de pommes du Québec
Jeudi 26 janvier 2023
Maison de l'UPA (salle du Conseil général et Zoom)**

Ordre du jour

8 h 00		Inscription
9 h 00	1.	Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	2.	Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3.	Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	5.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 janvier 2022
9 h 15	6.	Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ
	7.	Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022
	8.	Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
	9.	Étude des résolutions
	10.	Divers
9 h 30	11.	Levée de la réunion

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE LE LUNDI 24 JANVIER 2022
PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM**

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 12 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 16 h 50. Il souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invités présents et demande à M^{me} Sylviane Gagnon de poursuivre comme présidente d'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Étant donné qu'une lecture de la procédure des assemblées délibérantes a déjà été faite lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, on propose de ne pas la répéter ici.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Sylvain Caouette, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2021
6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ

7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021
8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022
9. Étude des résolutions
10. Divers
11. Levée de la réunion

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 JANVIER 2021

Faisant suite à une recommandation du conseil d'administration, on propose à l'assemblée de faire une lecture abrégée du procès-verbal.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. François Turcotte, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2021.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS SYNDICALES DES PPQ

M. Daniel Ruel, directeur des Producteurs de pommes du Québec, procède à la présentation du rapport des activités syndicales des Producteurs de pommes du Québec pour l'année 2020-2021.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Yvan Ducharme, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités syndicales pour l'année 2020-2021 tel que présenté.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2021

La présidente d'assemblée, M^{me} Sylviane Gagnon, invite M^{me} Paula Mazabel, comptable, à présenter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2021.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu d’adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2021 ainsi que le rapport de mission d’examen signé le 14 décembre 2021.

8. NOMINATION D’UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D’EXAMEN POUR L’EXERCICE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

Nomination d’une firme comptable pour une mission d’examen

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte, appuyée par M. Steve Levasseur, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. effectue une mission d’examen pour l’année financière 2021-2022 des Producteurs de pommes du Québec.

9. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n’a été présentée.

10. DIVERS

M. Mario Bourdeau prend quelques minutes pour féliciter le président, M. Éric Rochon, pour sa gestion de l’assemblée de même qu’il remercie les membres du conseil d’administration, l’équipe des PPQ, le directeur général et M^{me} Sylviane Gagnon.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Daniel Duchesne et appuyée par M. Christian Hébert, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 17 h 02.

Éric Rochon, président

Daniel Ruel, directeur général

La liste des présences à l’AGA 2022 des Producteurs de pommes du Québec est présentée à la page 40.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC 2021- 2022

Mesdames les productrices,
Messieurs les producteurs,
Distingués (es) invités (es),

Le rapport des activités reliées directement aux Producteurs de pommes du Québec sera très bref, car la plupart d’entre elles se déroulent par l’intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Toutefois, une activité demeure strictement reliée aux PPQ, soit l’administration du Programme de paiements anticipés.

Les PPQ ont offert à titre d’agent d’exécution le service des paiements anticipés aux producteurs de pommes, de baies et de serres tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS SONT :

Exercice financier	Campagne	Volet	Nombre de producteurs	Avances totales	Avances moyennes
2021-2022	2020 - 2021	automne 2021	1	40 000	
	2022 - 2023	printemps 2022	161	23 640 207	146 174 \$
			162 ¹	23 680 207	
2020-2021	2020 - 2021	automne 2020	1	35 000	
	2021 - 2022	printemps 2021	117	9 834 842	83 643 \$
			97 ²	9 162 806	

¹ Inclut 34 producteurs de baies, 2 producteurs en serres, 23 producteurs de maraîchers, 40 producteurs de pommes de terre et 5 producteurs de haies cèdres et arbres de Noël pour des avances de 18 646 392 \$

² Inclut 53 producteurs de baies, 2 producteurs en serres, 7 producteurs de maraîchers et 3 producteurs de haies cèdres pour des avances de 4 937 763 \$

Bonnes délibérations!



DANIEL RUEL, agr.,
Directeur général

**LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS**

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU
PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS**

30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres des

**Producteurs de pommes du Québec
- Programme de paiements anticipés**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés qui comprennent le bilan au 30 septembre 2022, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beauregard & Breault, CPA inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur

Par Pierre Breault, CPA auditeur

Blainville, le 20 décembre 2022

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	10
BILAN	11
FLUX DE TRÉSORERIE	12
NOTES COMPLÉMENTAIRES	13-14

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022
(Non audité)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions	171 867	77 402
Intérêts - Agriculture et Agroalimentaire Canada	287 735	93 902
Intérêts - Producteurs	102 383	51 838
Divers	10 367	2 924
	<u>572 352</u>	<u>226 066</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	153 804	70 067
Loyer	7 605	
Papeterie et frais de bureau	1 903	56
Frais d'administration	23 201	10 371
Assurances		1 652
Honoraires professionnels	7 087	3 003
Frais informatique	1 886	
Intérêts de l'emprunt bancaire	376 542	139 851
	<u>572 028</u>	<u>225 000</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	324	1 066
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>87 213</u>	<u>86 147</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u>87 537</u>	<u>87 213</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

BILAN

30 SEPTEMBRE 2022

(Non audité)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	329 780	184 362
Avances aux producteurs	<u>23 111 444</u>	<u>9 038 377</u>
	<u><u>23 441 224</u></u>	<u><u>9 222 739</u></u>
 PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 3)	23 036 612	9 026 884
Comptes fournisseurs et frais courus	13 939	3 084
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	71 642	19 510
Dépôts des producteurs	174 494	86 048
Produits reportés	<u>57 000</u>	<u></u>
	23 353 687	9 135 526
 ACTIF NET	<u>87 537</u>	<u>87 213</u>
	<u><u>23 441 224</u></u>	<u><u>9 222 739</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022
(Non audité)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>324</u>	<u>1 066</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Avances aux producteurs	(14 073 067)	(469 844)
Comptes fournisseurs et frais courus	10 855	(3 197)
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	52 132	(18 364)
Dépôts des producteurs	88 446	12 788
Produits reportés	<u>57 000</u>	
	<u>(13 864 634)</u>	<u>(478 617)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(13 864 310)</u>	<u>(477 551)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	<u>14 009 728</u>	<u>504 488</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>14 009 728</u>	<u>504 488</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	145 418	26 937
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>184 362</u>	<u>157 425</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>329 780</u></u>	<u><u>184 362</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

(Non audité)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et administre le programme de paiements anticipés qui relève de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. L'organisme est une organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'inscription sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'avance au producteur est effectuée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose pour le programme de paiements anticipés d'un crédit autorisé de 30 500 000 \$. Ce crédit autorisé est renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel moins 1/2 %. Ce crédit est garanti par les avances aux producteurs et par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

(Non audité)

4- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses avances aux producteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses comptes fournisseurs et ses dépôts des producteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses avances aux producteurs et son emprunt bancaire qui portent intérêt à taux variable. Les instruments financiers à taux variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

5- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022**

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de mission d'examen du 20 décembre 2022.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022**

Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen

CONSIDÉRANT

les services actuellement offerts par la firme de comptables
agréés Beauregard & Breault, CPA inc.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. pour une mission d'examen pour l'année financière 2022-2023 des Producteurs de pommes du Québec.

Le 21 décembre 2022

***À tous les producteurs inscrits au fichier des producteurs et visés
par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec***

**Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec
(mode hybride)**

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec se tiendra aux date, heure et endroit suivants en modes présentiel et virtuel :

Date : Jeudi 26 janvier 2023
Heure : 9 h 20 – à l'ajournement de l'assemblée générale des Producteurs de
pommes du Québec (fédération) inscription/connexion Zoom dès 8 h
Endroit : Maison de l'UPA, salle du Conseil général (rez-de-chaussée)
555, boul. Roland-Therrien, Longueuil J4H 4E7

En plus des affaires courantes telles que le rapport des activités, le message du président, l'approbation des états financiers et la nomination de l'auditeur indépendant, plusieurs sujets seront à l'ordre du jour, notamment :

- Présentation des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
- Compte rendu de la réflexion découlant des résolutions sur la structure des PPQ et le fonctionnement des syndicats, votées à l'AGA 2022
- Panel avec des représentants des chaînes et l'AQDFL – *L'avenir de la catégorie pommes au Québec : point de vue de la distribution*
- Conférence *Productivité du travail, investissement privé et rareté de la main-d'œuvre au Québec : causes et/ou conséquences de la faible compétitivité des entreprises*, par M. Jonathan Deslauriers, HEC Montréal
- Méritas Louis-Hébert décerné à un producteur, en partenariat avec N. M. Bartlett inc.

Lors de cette journée, nous aurons le privilège de recevoir M. Martin Caron, président général de l'UPA, qui prononcera une allocution sur les enjeux actuels du secteur pomicole.

Étant donné les nombreux dossiers qui seront soumis aux fins de discussion, cette assemblée constitue une étape des plus importantes dans l'évolution du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Nous vous rappelons que votre INSCRIPTION AU FICHIER des Producteurs de pommes du Québec détermine votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Pour assister en personne ou virtuellement à l'AGA, veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint au plus tard le 16 janvier 2023. Notez que le lien de connexion pour Zoom sera transmis par courriel seulement si nous avons reçu votre formulaire.

Grâce à nos précieux partenaires, le dîner sera offert gracieusement à tous les participants sur place. Une belle occasion d'échanger avec les gens du milieu et tous ceux qui s'impliquent dans le secteur pomicole.

Nous comptons sur votre présence à cet événement annuel important. Pour toute question, veuillez communiquer avec M^{me} Caroline Gosselin à carolinegosselin@upa.qc.ca ou au 450 679-0540, poste 8218.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Ruel'.

Le directeur général,
DANIEL RUEL, agr.

**Assemblée générale annuelle
du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec
Jeudi 26 janvier 2023
Maison de l'UPA (salle du Conseil général et Zoom)**

Ordre du jour

- | | |
|----------------|---|
| 9 h 30 | 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle |
| | 2. Lecture et adoption de l'avis de convocation |
| | 3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes |
| | 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| | 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 janvier 2022 |
| 9 h 50 | 6. Présentation du rapport des activités |
| 10 h 30 | 7. Allocution du président général de l'UPA, M. Martin Caron |
| 10 h 45 | 8. Vidéo du ministre Lamontagne |
| 10 h 50 | Pause |
| 11 h 00 | 9. Rapports financiers |
| | 9.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022 |
| | 9.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1 ^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 |
| 11 h 30 | 10. Présentation des invités à l'assemblée générale annuelle |
| 11 h 35 | 11. Message du président, M. Éric Rochon |
| 11 h 50 | 12. Panel avec des représentants des chaînes et l'AQDFL – <i>L'avenir de la catégorie pommes au Québec : point de vue de la distribution</i> |
| 12 h 30 | Ajournement pour le dîner |
| 13 h 30 | 13. Conférence de M. Jonathan Deslauriers, directeur exécutif au Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal – <i>Productivité du travail, investissement privé et rareté de la main-d'œuvre au Québec : causes et/ou conséquences de la faible compétitivité des entreprises</i> |
| 14 h 15 | 14. Remise du méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M. Bartlett inc. |

- | | | |
|----------------|-----|--|
| 14 h 30 | 15. | Compte rendu de la réflexion sur les résolutions de l'AGA 2022 :
AGA2022.05 : Réorganisation de la structure des Producteurs de pommes du Québec
AGA2022.06 : Réflexion sur la structure des Producteurs de pommes du Québec |
| 15 h 10 | | Pause |
| 15 h 25 | 16. | Résolutions des syndicats affiliés pour 2023 |
| 16 h 25 | 17. | Divers |
| 16 h 30 | 18. | Levée de la réunion |

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE LE JEUDI 24 JANVIER 2022
PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM**

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 12 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Éric Rochon, président des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 13 h. Il souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invités présents en vidéoconférence.

M. Rochon, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'Assemblée de nommer M^{me} Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M^{me} Stéphanie Levasseur, appuyée par M. Daniel Duchesne, il est unanimement résolu que M^{me} Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

M^{me} Gagnon mentionne que l'assemblée sera enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal et demande l'accord de tous. Accepté sans opposition. Le quorum est constitué des membres présents, et l'assemblée peut officiellement débiter.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Marc-André Trottier, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

M^{me} Sylviane Gagnon procède à la lecture de la procédure des assemblées délibérantes. Elle y explique entre autres la procédure des votes pour les résolutions et des amendements des résolutions.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette, appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2021
6. Présentation du rapport des activités
7. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne
8. Allocution du président général de l'UPA, M. Martin Caron
9. Message du président, M. Éric Rochon, et présentation des invités à l'assemblée générale annuelle
10. Remise du Méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec A. Lassonde Inc.
11. Rapports financiers
 - 11.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021
 - 11.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022
12. **Pause**
13. Présentation des études consommateurs sur la perception et la consommation de la pomme par M^{me} Audrey Simard, agence Papilles
14. Modification du Règlement des contributions des producteurs de pommes du Québec
15. Analyse des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
16. Divers
17. Levée de la réunion

5. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 JANVIER 2021**

L'assemblée procède à une lecture abrégée des procès-verbaux. La lecture est faite par M. Daniel Ruel, directeur des PPQ.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard, appuyée par M. Yvan Duchesne il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2021.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le rapport d'activités 2020-2021 des PPQ est présenté dans un format vidéo d'une durée d'environ 14 minutes.

SUR MOTION dûment proposée par M. Marc-André Trottier, appuyée par M. Joël McKenzie, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités pour l'année 2020-2021 tel que présenté.

M^{me} Sylviane Gagnon annonce que M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, s'adressera aux producteurs et productrices par le biais d'une vidéo pré-enregistrée étant donné qu'il ne pouvait se joindre à l'assemblée en direct.

7. ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, M. ANDRÉ LAMONTAGNE

Au cours de cette vidéo, d'une durée d'environ 3 minutes, le ministre Lamontagne parle d'avancées importantes dans le secteur pomicole, notamment en ce qui concerne l'Initiative ministérielle annoncée en septembre dernier et qui fait suite au Programme de modernisation des vergers de pommiers. Il rappelle que depuis 2015, plus de 200 entreprises pomicoles ont participé à la modernisation des vergers. En outre, il encourage les entreprises à souscrire aux divers programmes de La Financière agricole, dont Investissement Croissance. D'un même souffle, il assure que le ministère va procéder à la révision de son offre de programmes d'aide financière aux entreprises agricoles et qu'il a bien entendu les propositions des PPQ pour l'élaboration de ceux à venir.

Le ministre mentionne le renouvellement de son appui au Recupom pour les 2 prochaines années. Il souligne que le développement et l'implantation de nouvelles variétés de pommes est primordial pour réduire le déclassé et mieux répondre aux besoins des consommateurs. De plus, le recours aux nouvelles variétés facilitera l'implantation de pratiques réduisant les risques pour la santé et l'environnement.

M. Lamontagne rappelle les enjeux du secteur en ce qui a trait à la compétitivité et à la main-d'œuvre. Il souligne que, au cours des années, l'apport des TET a connu une forte progression au sein de plusieurs entreprises pomicoles, et le ministère travaille sans relâche auprès du gouvernement fédéral pour faciliter et simplifier l'accueil de ces travailleurs.

Le ministre insiste sur l'importance de maintenir la promotion des produits locaux. Il parle ainsi de son programme de Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, lancé à l'automne 2020, et qui supporte financièrement les institutions publiques. Il mentionne que l'importance de l'autonomie alimentaire devient plus forte, surtout en temps de pandémie, et que chaque maillon de la chaîne agroalimentaire joue un rôle important à ce titre. Pour terminer, il encourage les PPQ à poursuivre leur collaboration avec Aliments du Québec.

8. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA, M. MARTIN CARON

À titre de nouveau président général de l'UPA, M. Martin Caron salue le directeur des PPQ et M^{me} Levasseur, nouvellement nommée comme 2^e vice-présidente de l'UPA. Il félicite M. Éric Rochon pour sa nomination à la présidence des PPQ, de même que les administrateurs et les professionnels au sein de l'organisation pour leur travail assidu.

M. Caron tient à dresser un topo sur les priorités en branle et les suivis de dossiers du secteur. Il aborde le premier enjeu, soit celui de la main-d'œuvre, qui est au cœur des actions de l'Union depuis quelques années. Dans ce dossier, il souligne le rôle de M. Denis Roy, un professionnel de l'Union, auprès des PPQ et des autres fédérations. Il mentionne qu'il faut d'abord cibler la simplicité d'embauche des TET, notamment en ce qui a trait aux demandes d'EIMT (Étude d'impact sur le marché du travail). Il parle de la lettre transmise aux ministres, Bibeau et Qualtrough notamment, et qui faisait état des préoccupations de toute la grande filière de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'objet de cette lettre était de demander de prioriser un processus visant à limiter le transfert des TET au secteur agricole, et non vers une entreprise de toute autre nature. Ceci, dans le but de sécuriser les employeurs non seulement par rapport à la mobilité de leurs travailleurs d'une ferme à l'autre, mais aussi à leurs déboursés pour les accueillir. Actuellement, les employeurs n'ont aucun recours pour pallier le manque à gagner, s'il y a lieu, causé par la perte de leurs travailleurs. Ils doivent, le cas échéant, réadresser une demande pour les remplacer.

M. Caron assure que des comités aux niveaux national et provincial ont été créés pour la main-d'œuvre et l'emploi, et que des rencontres avec le fédéral et les instances ont lieu pour obtenir une plus grande flexibilité et de la transparence.

Il poursuit par ailleurs avec l'objectif d'établir des programmes relatifs aux logements et à la quarantaine des TET, dont l'aide de 1500 \$ versée aux producteurs. Dans le but d'assurer une meilleure gestion des travailleurs, l'Union a demandé au ministère de l'Agriculture et au fédéral de centraliser et d'uniformiser l'information sur les mesures à prendre en cas de présence de symptômes liés à la COVID-19 chez un travailleur, car les renseignements à ce sujet diffèrent d'un site Internet à l'autre.

Le dossier de la main-d'œuvre est un dossier qui évolue de jour en jour et pour lequel sont réalisés des suivis serrés. M. Caron mentionne qu'il y aura les mêmes standards pour les travailleurs saisonniers du Guatemala, ce qui offrira une plus grande flexibilité au niveau des embauches.

M. Caron parle de la gestion des risques ou sécurité du revenu et du prochain cadre stratégique agricole. Amorcée en 2021, cette entente quinquennale comprend deux types de programmes, l'un à frais partagés, soutenu par une négociation entre le fédéral et le provincial et l'autre, surtout au niveau fédéral, comportera des interventions directes avec les producteurs ou centres de recherche. La prochaine année servira à bonifier et conclure cette entente, en plus d'envisager la possibilité de paiements directs aux producteurs, comme c'est le cas aux É.-U. et en Europe.

L'environnement, dont la gestion de l'eau, est aussi un dossier majeur puisqu'il soulève les questions d'approvisionnement et de nature hydrique. L'UPA va se pencher sur la question de réduction des GES, un dossier primordial pour contribuer à atteindre les cibles que se sont fixées les gouvernements.

Il aborde les relations avec les partenaires. Le cadre de bonne conduite qui a été instauré par l'UPA depuis 2 ans est toujours une priorité afin d'assurer une transparence par rapport aux règles entre les chaînes, les filières et les producteurs. À ce sujet, il parle de l'importance d'une certaine prévisibilité que les producteurs doivent avoir si un changement survient dans le processus de commercialisation.

Pour conclure, M. Caron parle du Plan développement de l'Union, notamment au niveau des régions. Il rapporte que le Québec est un leader à l'échelle nationale pour la mise en place de programmes, comme Agri-vert que les autres provinces canadiennes ont appuyé. Il explique que la mise en marché collective que l'on fait avec nos outils permet la recherche et le développement, et que les contributions des producteurs servent en partie à ces fins. Il souligne l'importance de ces contributions et fait le lien avec la résolution portant sur le financement des PPQ.

Période de questions

M. Éric Rochon revient sur le problème de mobilité des TET : il est bien important que le fédéral comprenne que le secteur de l'agriculture n'est pas le « chemin Roxham » servant aux autres industries, et qu'il faut limiter les transferts seulement de ferme à ferme.

Il est mentionné que les compensations financières offertes par le fédéral aux employeurs ne règlent pas le manque de travailleurs à la ferme. M. Caron rappelle que cela fait partie des éléments de la lettre adressée aux ministres ainsi que des pourparlers.

9. MESSAGE DU PRÉSIDENT, M. ÉRIC ROCHON, ET PRÉSENTATION DES COMMANDITAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Rochon prend la parole et se présente à tous. Il remercie les commanditaires un à un. Il parle ensuite de la saison de commercialisation 2020-2021 au cours de laquelle un plus grand volume de pommes fraîches ont été mises en marché que de pommes transformées. La meilleure année depuis 2012. Il précise aux producteurs que les prix pour la pomme de fantaisie et transformée ont été respectivement supérieurs de 11 et 40 % par rapport à la moyenne olympique des 10 dernières années. La production évolue, donc il est important de miser sur l'implantation de nouvelles variétés, et ce, toujours dans le but de répondre à la demande des consommateurs.

M. Rochon enchaîne avec le Programme de modernisation des vergers de pommiers qui, de son propre aveu, laisse un goût amer puisqu'il n'a pas été renouvelé le 31 décembre 2021. Par contre, il souligne l'Initiative ministérielle, annoncée en octobre 2021, couvrant l'arrachage et la plantation de la dernière année. Il assure que les discussions avec le MAPAQ se poursuivent afin d'obtenir une nouvelle mouture de ce programme. Il parle également du Programme d'aide financière de la FADQ pour la replantation de vergers et des 300 000 \$ qu'il reste à décaisser. Il invite les producteurs à y adhérer avant la date limite du 1^{er} mars 2022.

Le président exprime sa satisfaction de la dernière rencontre de la Table filière pomicole, à laquelle il a participé en décembre 2021. Il se dit fier de la pertinence et de l'ouverture des discussions entre les différents intervenants, dont Papilles, l'agent de développement embauché par les PPQ durant la saison 2020-2021.

M. Rochon ne peut passer sous silence l'année difficile avec l'AE PQ. Il déplore le climat de méfiance et de tensions qui a découlé des négociations infructueuses. Il rappelle que la collaboration entre les deux parties est nécessaire pour promouvoir la qualité de la production pomicole québécoise et la marque PQQ. Les producteurs nécessitent un retour juste et équitable des revenus, selon une mise en marché ordonnée. Il mentionne qu'il faut être capables de se rasseoir à la même table pour continuer à faire avancer l'industrie, et que le but premier est de servir les intérêts des producteurs.

M. Rochon poursuit avec l'apport des contributions des producteurs, en précisant que la dernière hausse remonte à 2008. Donc 13 ans à rationaliser les dépenses et à maintenir l'excellence des services offerts aux producteurs. Il faut que notre organisation soit solide pour assurer les revendications nécessaires auprès des différentes instances, précise-t-il, et dans ce contexte, l'augmentation des contributions a toute sa raison d'être.

Ensuite, il remercie les administrateurs qui ont quitté les PPQ, dont MM. Paul-Martin Roy et Richard Morin, pour leur implication aux divers comités. Aussi, il salue M. Jean Gattuso de chez Lassonde inc. qui prend sa retraite. Un mot de bienvenue est également adressé aux nouveaux administrateurs, dont MM. Tim Petch, Jean-Marc Rochon et Joël McKenzie, et de remerciement aux élus et permanents des PPQ qui ont déployé leurs efforts durant cette année marquée par la négociation de la Convention avec l'AE PQ, la révision périodique devant la Régie, le Programme de modernisation et le dossier des TET.

Finalement, un hommage est rendu à la présidente sortante, M^{me} Stéphanie Levasseur. À son tour, celle-ci remercie les administrateurs et souligne le bon travail de l'équipe au cours des années.

En lien avec la présentation de M. Rochon, M. Yvan Ducharme demande ce qu'il advient du rapport de la Régie à la suite de la révision quinquennale. En date de l'AGA, M. Rochon indique que le rapport n'a toujours pas été reçu.

10. REMISE DU MÉRITAS RÉVÉREND PÈRE-LÉOPOLD (INTERVENANT) EN PARTENARIAT AVEC A. LASSONDE INC.

Le Méritas Révérend-Père-Léopold est remis à M. Gaétan Bourgeois (Ph. D.) pour sa longue carrière dédiée à la recherche en bioclimatologie et modélisation ainsi que son appui aux producteurs de pommes du Québec, notamment pour la réduction de l'utilisation des pesticides et la lutte aux ravageurs.

11. RAPPORTS FINANCIERS

11.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021

La présidente d'assemblée, M^{me} Sylviane Gagnon, invite M^{me} Paula Mazabel, comptable, à présenter les états financiers du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2021.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec ;

CONSIDÉRANT que l’audit fait par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été fait en conformité avec les normes d’audit généralement reconnues du Canada;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. François Turcotte, il est unanimement résolu d’adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2021 concernant le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l’auditeur indépendant signé le 14 décembre 2021.

11.2 Nomination de l’auditeur indépendant pour l’exercice du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. Daniel Duchesne et appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. émette un rapport d’auditeur indépendant pour l’année financière 2021-2022 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

12. PAUSE

13. PRÉSENTATION DES ÉTUDES CONSOMMATEURS SUR LA PERCEPTION ET LA CONSOMMATION DE LA POMME PAR M^{ME} AUDREY SIMARD, AGENCE PAPILLES

La présidente d’assemblée invite M^{me} Audrey Simard, de l’agence Papilles développement, à partager sa présentation à l’écran. Cette dernière commence par décrire son mandat au sein de la Table filière pomicole pour deux ans, soit jusqu’en 2023. Jusqu’à présent, Papilles s’est consacrée particulièrement à des études consommateurs sur la perception et la consommation de la pomme, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Ces données ont été recueillies avec l’apport de Synopsis et Nielsen et bonifiées par Papilles.

M^{me} Simard commence la présentation en affirmant, sans surprise, que la pomme fraîche est la plus consommée. La clientèle des jeunes consommateurs est à conquérir. On veut un fruit croquant et juteux. Des thèmes comme le type de consommateurs, la fréquence de consommation et la perception du produit dans la population sont abordés. M^{me} Simard démontre ce qui définit les grands, moyens et petits consommateurs de pommes. Il appert que les grands consommateurs (16 % de la population) sont les couples sans enfants de 65 ans et plus et les familles de 4 personnes et plus avec enfants d’âge scolaire qui achètent des pommes aux 2 semaines pour un total de 117 \$/an. En revanche, les petits consommateurs (45 % de la

population) sont les couples sans enfants, les célibataires et les familles de trois personnes qui achètent des pommes rarement, pour un total de 9 \$/an. À retenir, la clientèle jeune est sous-représentée. Au net et de façon globale, la consommation de pommes a augmenté d'environ 15 % au cours de trois dernières années. Majoritairement, les gens associent la pomme à un produit santé, iconique, et elle demeure le fruit préféré chez les consommateurs plus âgés.

Fait à noter, la pomme est le fruit dont la saisonnalité est la plus forte malgré le fait qu'elle soit disponible à l'année dans les épiceries. Hors saison, les pommes importées sont perçues comme plus fraîches ou comme une alternative. D'un point de vue marketing, la question de la bonification du goût de certaines variétés par les méthodes de conditionnement pourrait être portée à la connaissance du consommateur. Car pour lui, une pomme croquante est une pomme fraîche, et une pomme fraîche est une pomme de saison, ce qui contribue à limiter la consommation hors saison.

M^{me} Simard présente un tableau sur les caractéristiques de la pomme idéale, puisées selon les groupes d'âge et la langue. La provenance québécoise, l'aspect croquant et le goût sucré figurent parmi les trois premiers attraits. Elle parle également de la notoriété des logos sur les sacs, dont le plus connu est Aliments du Québec, et précise que l'assurance de qualité est nettement renforcée par celui de Pommes Qualité Québec.

En conclusion, selon les observations obtenues, la consommation de la pomme va baisser d'ici 5 à 15 ans si aucune action n'est prise pour mousser la perception et la qualité de la pomme auprès des jeunes et des moyens consommateurs. Le défi de développer une « 2^e saison » de la pomme peut être envisagée et discutée parmi les producteurs et toute la filière.

En guise de commentaire, M. François Jobin suggère de remplacer « pomme fraîche » par « pomme à croquer », dont la connotation pourrait signifier qu'elle peut se consommer à longueur d'année. Pour lui, une pomme fraîche semble désigner un fruit cueilli de l'arbre, tandis que la pomme à croquer rencontre les mêmes critères d'appétence que la fraîche grâce aux modes d'entreposage et aux intervenants de la chaîne. Ce commentaire est bien accueilli par M^{me} Simard, qui encourage en outre à se donner ensemble le bon vocabulaire.

14. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

La présidente d'assemblée, M^{me} Gagnon, enchaîne avec le point important qu'est la modification du Règlement des contributions des producteurs de pommes du Québec. Elle parle du vote sur l'augmentation des contributions via la plateforme Scrutari et dont le lien va être envoyé aux producteurs votants connectés à la rencontre. Elle invite M. Daniel Ruel à faire la présentation de l'argumentaire.

M. Ruel fait la lecture de la présentation Power Point qui met en contexte et justifie la proposition de l'augmentation des contributions. Il commente chaque diapositive, notamment celle sur la baisse des volumes de pommes (surtout de transformation) depuis 2015, celle sur les finances des PPQ qui ont été à l'équilibre ou légèrement déficitaires depuis quelques années malgré un contrôle serré des dépenses, et celle sur les subventions du fédéral qui ont permis d'essayer le

déficit du fonds administratif. Il explique les principales dépenses comme les frais juridiques découlant de la procédure d'arbitrage déposée devant la Régie par l'avocat de l'AEPQ. Il est souligné que cette hausse permettra en outre de maintenir les divers services offerts aux producteurs et d'assurer la pérennité de leur entreprise. Un tableau précis indiquant les augmentations proposées par les PPQ à partir de la saison de commercialisation 2022-2023 est présenté ainsi que des graphiques indiquant la hausse des prix de la pomme fraîche et transformée, entre autres. Faits importants portés à l'attention de tous, la dernière augmentation des contributions remonte à 2008.

M. Éric Rochon enchaîne avec la présentation des actions et objectifs futurs des PPQ. Il ajoute que la fédération se porte bien; pour preuve, elle a été parmi les premières organisations à collaborer avec Aliments du Québec pour sa campagne de promotion 2021-2022.

Aucune question n'est posée à la suite de la diffusion de la présentation. La productrice, M^{me} Lyne Mckenzie, demande s'il est possible, à cette étape, de proposer une modification de l'augmentation pour le volet administratif. M^{me} Gagnon précise qu'il faut d'abord présenter la résolution et qu'une fois qu'elle sera proposée et appuyée, elle pourra être modifiée.

M. Ruel fait ensuite la lecture de la résolution sur l'augmentation des contributions telle que proposée. Au terme de la présentation, aucune intervention n'est formulée parmi l'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M. Joël McKenzie et appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de modifier les montants des contributions à compter de la saison de commercialisation 2022-2023.

Intervention sur l'augmentation des contributions

Un amendement est proposé par M^{me} Lyne Mckenzie et appuyé par M. Jean-Marc Rochon pour augmenter de 0,02 \$ et non de 0,04 \$ les contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint pour la mise en marché des pommes à l'état frais ou pour la transformation; et de 0,02 \$ et non 0,04 \$ la contribution pour les pommes destinées à la vente directe aux consommateurs.

M. Sébastien Morissette demande un vote sur l'amendement proposé d'augmenter de 0,02 \$ et non 0,04 \$ les contributions mentionnées. M^{me} Gagnon demande si l'assemblée veut procéder au vote secret, lequel vote sera valide si 51 % des 89 membres votants le réclament. Un vote à main levée détermine majoritairement que se tiendra un vote ouvert sur l'amendement présenté. L'amendement est majoritairement adopté par l'assemblée à la suite des résultats obtenus de 47 producteurs en faveur contre 5. On note que plusieurs votants se sont abstenus et ne sont donc pas comptabilisés selon les procédures de l'UPA.

Commentaires des producteurs sur l'augmentation des contributions

M^{me} Gagnon demande s'il y a dans l'assemblée des interventions pour ou contre la résolution telle qu'amendée. M. Stéphane Brodeur, producteur, rapporte à ce moment qu'il est contre l'augmentation des contributions dû au fait que l'année dernière, une résolution avait adoptée sur le mode d'opération des PPQ et qu'un comité élargi devait être élu pour développer une vision

du futur de la production. Comme cela n'a pas été fait, M. Brodeur considère qu'il y a eu un manquement de la part des PPQ et s'interroge toujours sur les objectifs futurs des producteurs.

M. François Turcotte fait suite au commentaire de M. Brodeur et précise qu'il est vrai que le comité élargi n'a pas été formé, car les PPQ ont manqué de temps, s'étant surtout consacrés au dossier de la Convention avec l'AEPQ. Et même si une réorganisation des PPQ avait eu lieu, les fonds disponibles n'auraient pas été considérables, en dépit d'une très bonne gestion des finances. Donc, la meilleure option est l'augmentation des contributions, surtout selon les projections faites sur la consommation de la pomme. Il souligne qu'il vaut mieux s'entendre, et une augmentation de 0,03 \$/minot depuis 2008 n'est pas exagérée. Il mentionne en terminant qu'il votera pour la hausse des contributions.

M. François Blouin corrobore les dires de M. Turcotte et précise que si l'on veut avancer et maintenir la *business*, il faut un office qui a les reins suffisamment solides pour représenter et défendre les producteurs. Il faut se voter des budgets réalistes, sinon on risque de frapper un mur. Les prélevés ne servent pas qu'à entretenir des chicanes, mais à faire la promotion et la gestion de la qualité de la pomme dans les supermarchés, ce qui est très important.

Autre intervention, celle de M. Charles Choquette, qui avoue que sa confiance s'est bâtie depuis qu'il est aux PPQ. Les dernières années lui ont permis de constater que le travail était bien fait, et que les gens à l'interne faisaient un travail colossal avec peu de moyens. Va donc voter pour l'augmentation.

M. Sébastien Morissette intervient de nouveau en faisant le parallèle avec la COVID-19 et notre système de santé actuel. Parle des travailleurs étrangers et de la détresse psychologique qui en découle, et qu'il s'agit d'un dossier qui demande énormément de temps. Il suggère que l'on se serre les coudes et regarde vers l'avant. Il faut financer l'organisation adéquatement en vue des besoins potentiels futurs et pour traverser la tempête qui s'en vient ou est peut-être à venir.

M. Stéphane Brodeur se questionne sur cette augmentation de 0,02 \$, qui ne permettra pas théoriquement d'arriver dans les chiffres de 2022, selon lui. Demande s'il y aura une gestion plus rigoureuse ou si une autre augmentation est à prévoir l'an prochain. M. Éric Rochon l'invite à se référer à la résolution concernée votée en 2021 et qui revient cette année. Il ajoute que les PPQ ont un budget extrêmement serré depuis 13 ans et qu'il ne pense pas qu'une nouvelle augmentation des contributions sera proposée. Mais nul ne connaît l'avenir.

De son côté, M. Gaétan Gilbert mentionne que cette augmentation est acceptable vu que la dernière remonte à 12 ans. Et qu'il faudrait y aller graduellement, soit 0,02 \$ cette année puis en 2024. Le tout, prévu d'avance. Donc, il est d'accord pour une augmentation de 0,02 \$ et non de 0,04 \$. On lui rappelle que ce n'est plus l'augmentation proposée puisque l'amendement pour 0,02 \$ a été adopté.

M. Joël McKenzie encourage les producteurs à voter pour l'augmentation afin d'avoir une vision de l'avenir et pour pallier les imprévus, comme cela est arrivé avec l'Association qui ne contribue plus à la promotion et a eu recours à des procédures juridiques à grands frais. Si de tels problèmes surviennent dans l'avenir, les PPQ doivent être en mesure de les assumer financièrement, sinon cela sera de mauvais augure pour les producteurs.

Dernière réflexion, celle de M. Yvan Duchesne qui, à ce point-ci, ne sait toujours pas s'il est en faveur de l'augmentation. Ce qui ressort de son commentaire, c'est qu'il faudrait peut-être envisager une gestion différente et plus précise, comme distinguer les activités syndicales de celles du Plan conjoint.

On enchaîne avec la résolution principale telle qu'amendée. M^{me} Gagnon informe l'assemblée que le vote se tiendra via la plateforme Scrutari. Elle mentionne que M. Mathieu St-Amand et M^{me} Magalie Couet-Lannes, de la DAPS, agiront comme scrutateurs.

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu que M. Mathieu St-Amand et M^{me} Magalie Couet-Lannes agissent à titre de scrutateurs pour le vote secret de la résolution sur l'augmentation des contributions telle qu'amendée.

Vote secret – plateforme Scrutari

On doit avant tout faire approuver l'utilisation de la plateforme Scrutari avant de procéder :

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M. Joël Mckenzie, il est unanimement résolu que la plateforme Scrutari soit utilisée pour le vote secret.

Ainsi, les producteurs votants doivent se prononcer sur la question suivante : *Êtes-vous pour ou contre la proposition de l'augmentation des contributions telle que proposée à l'AGA avec ses amendements s'il y a lieu?*

M. St-Amand décrit le fonctionnement du vote secret par Scutari. Il propose d'envoyer le lien du vote à tous les votants et d'expliquer la procédure à l'écran.

Le vote s'ouvre à 16 h 14, pour 5 minutes. M^{me} Levasseur mentionne qu'il faut peut-être un délai plus long étant donné le service Internet parfois lent en région.

On déclare le vote fermé à 16 h 23, les producteurs ne peuvent plus voter. Les résultats sont partagés à l'écran de façon anonyme : 50 pour (incluant un vote téléphonique) et 33 contre.

AGA2022.01 RÉSOLUTION SUR L'AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS

CONSIDÉRANT que les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) sont chargés de l'administration et de l'application du *Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec* (Plan conjoint);

CONSIDÉRANT que l'administration et l'application du Plan conjoint sont financées au moyen des contributions de 0,14 \$ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais ou pour la transformation. Cette contribution est toutefois de 0,10 \$ par minot de pommes pour les ventes directes aux consommateurs. Afin de payer les dépenses pour la

promotion, la recherche et le développement, tout producteur doit payer aux Producteurs de pommes une contribution de 0,24 \$ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais et de 0,03 \$ par minot de pommes produites pour la transformation;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, les finances des PPQ ont été à l'équilibre ou légèrement déficitaires malgré la rigueur dont ont fait preuve les PPQ dans la gestion de leurs finances;

CONSIDÉRANT que depuis 2008, aucune augmentation des contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint pour la mise en marché des pommes à l'état frais ou pour la transformation n'a été réalisée;

CONSIDÉRANT que le coût de la vie continue d'augmenter d'année en année;

CONSIDÉRANT que les producteurs remplacent des variétés de plus faible qualité par des variétés de plus haute qualité et de valeur économique plus élevée, mais moins productives;

CONSIDÉRANT que la replantation de nouvelles variétés de plus haute qualité occasionne une baisse de la production de pommes de transformation, ce qui diminue la quantité de pommes totales disponible pour les contributions;

CONSIDÉRANT que la diminution des contributions entraînera des conséquences importantes sur le financement des activités des PPQ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité finances et du conseil d'administration pour l'augmentation des contributions ont pour but d'assurer un financement adéquat du Plan conjoint et de maintenir les services offerts aux producteurs;

CONSIDÉRANT que le comité finances et le conseil d'administration proposent de modifier les contributions comme suit, à compter de l'année de commercialisation 2022-2023 :

SUR MOTION dûment proposée par M. Joël McKenzie et appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de modifier les montants des contributions à compter de la saison de commercialisation 2022-2023 comme suit :

- D'augmenter les contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint tel que proposé au règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec ci-joint;

- D'augmenter les contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint pour la mise en marché des pommes à l'état frais ou pour la transformation, passant de 0,14 \$ à 0,16 \$;
- D'augmenter la contribution pour les pommes destinées à la vente directe aux consommateurs, passant de 0,10 \$ à 0,12 \$;
- D'augmenter les contributions pour la promotion, la recherche et le développement, passant de 0,24 \$ à 0,25 \$;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint, dûment convoquée à cette fin, peut modifier le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes;

Loi sur la mise en marché des produits
agricoles, alimentaires et de la pêche
(chapitre M-35.1, a. 123)

1. L'article 1 du Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 255) est modifié par le remplacement :
 - 1° Au premier alinéa de « 0,14 \$ » par « 0,16 \$ » ;
 - 2° Au premier alinéa de « 0,10 \$ » par « 0,12 \$ ».
2. L'article 2 de ce règlement est modifié en y remplaçant « 0,24 \$ » par « 0,25 \$ » et « 0,03 \$ » par « 0,04 \$ ».
3. Le présent règlement entre en vigueur à compter de la saison de commercialisation 2022-2023.

15. ANALYSE DES RÉOLUTIONS PROVENANT DES SYNDICATS AFFILIÉS ET DES PPQ

M. Daniel Ruel procède à la lecture des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ :

AGA2022.02 L'AIDE PENDANT LA PANDÉMIE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours au volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et au Programme des travailleurs agricoles saisonniers PTAS);

CONSIDÉRANT que les employeurs doivent respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant trait à l'embauche, aux normes d'emploi et aux règles de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que les employeurs doivent respecter la quarantaine causée par la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'avec la pandémie, le gouvernement canadien avait mis en place une aide pour supporter les producteurs agricoles avec l'arrivée des TET, aide qui a été réduite de moitié en juin 2021 et abolie depuis le début septembre 2021 sans raisons, car les producteurs doivent toujours supporter la quarantaine en défrayant ces frais;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a maintenu le Programme canadien de relance économique;

SUR MOTION dûment proposée par M. Joël McKenzie et appuyée par M. Daniel Duchesne, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle que les PPQ demandent à l'Union :

- D'entreprendre les démarches du gouvernement fédéral afin de s'assurer que l'aide pour la quarantaine soit maintenue tant et aussi longtemps que la quarantaine est obligatoire à l'arrivée des TET et que cette mesure s'applique rétroactivement au 15 juin 2021.

AGA2022.03 POUR UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DES LOGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) POUR LES ENTREPRISES HORTICOLES ET UN APPUI AUX PROJETS DE CONSTRUCTION OU D'AGRANDISSEMENT DE LOGEMENTS À USAGE EXCLUSIF DES TET

CONSIDÉRANT que la disponibilité d'une main-d'œuvre agricole fiable est nécessaire au maintien des activités des fermes agricoles (particulièrement horticoles) au Québec;

- CONSIDÉRANT** que les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole ont doublé depuis les dix dernières années et devraient doubler à nouveau d'ici les 10 prochaines années (Le Conference Board du Canada, 2016, Semer les graines de la croissance : Les travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole);
- CONSIDÉRANT** qu'environ 75% des travailleurs agricoles sur les fermes horticoles québécoises sont des travailleurs étrangers qui ont besoin d'hébergement in situ (installations saisonnières);
- CONSIDÉRANT** que les travailleurs étrangers sont considérés des travailleurs essentiels au Canada et au Québec autant pour la sécurité alimentaire que pour l'autonomie alimentaire et qu'ils sont présents sur les fermes québécoises depuis plus de 30 ans;
- CONSIDÉRANT** que les logements pour les TET (construits selon l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) sont utilisés uniquement pour héberger les travailleurs et qu'aucun profit n'est généré par les logements;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a un manque de compréhension au sein des municipalités rurales sur l'importance d'avoir de l'hébergement in situ pour les TET sur les fermes horticoles;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a un manque d'harmonisation entre les paliers gouvernementaux (réglementation fédérale, provinciale et municipale);
- CONSIDÉRANT** que les délais d'acceptation pour les projets de construction ou d'agrandissement de logements pour les travailleurs étrangers sont très longs (plus de 18 mois en moyenne);
- CONSIDÉRANT** que les exigences de logements actuelles des travailleurs étrangers pourraient être modifiées d'ici les cinq prochaines années (plus d'espace par travailleur exigé) et que les fermes québécoises doivent être prêtes;
- CONSIDÉRANT** que toutes ces embûches liées à l'hébergement des TET freinent la croissance et la compétitivité des fermes horticoles québécoises;

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle que les PPQ demandent à l'Union de faire les représentations nécessaires auprès de la Commission pour la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que les instances concernées au niveau provincial et fédéral afin :

- De reconnaître l'importance des travailleurs étrangers temporaires sur les fermes horticoles québécoises et de leur hébergement selon les normes fédérales en vigueur;

- De travailler vers l'harmonisation de la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'hébergement des TET;
- De proposer des éléments facilitants ou des allègements afin de faciliter le cheminement des projets de construction ou d'agrandissements de logements pour les travailleurs sachant que cette main-d'œuvre est essentielle et nécessaire pour la production alimentaire québécoise;
- D'améliorer le délai d'obtention des autorisations et permis nécessaires sachant que la pénurie de main-d'œuvre agricole est critique au Québec;
- D'appuyer **financièrement** les entreprises horticoles dans leurs projets de construction ou d'agrandissement de logements pour les TET advenant la modification des exigences canadiennes (plus d'espace par travailleur).

AGA2022.04 SIMPLIFICATION DU PROCESSUS ADMINISTRATIF RELATIF À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT	que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours au volet agricole du <i>Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)</i> et <i>Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)</i> ;
CONSIDÉRANT	que les employeurs doivent respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant trait à l'embauche, aux normes d'emploi et aux règles de sécurité au travail;
CONSIDÉRANT	que les employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires doivent contacter plusieurs organismes gouvernementaux afin d'obtenir certains documents essentiels aux travailleurs (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et afin de signaler leurs arrivées et leurs départs (ex : CNESST);
CONSIDÉRANT	qu'avec la pandémie (Covid-19), les agences de liaison doivent également aviser le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada de l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires;
CONSIDÉRANT	que l'information fournie par les employeurs aux différents organismes gouvernementaux est similaire et qu'elle s'ajoute à la lourdeur administrative des PTET et PTAS;
CONSIDÉRANT	que les modifications au système informatique de Service Canada en août 2021 entraînent des délais observés pour l'obtention du numéro d'étude d'impact sur le marché du travail, communément appelé le EIMT. Ce document est requis de chaque employeur pour que ses employés étrangers obtiennent leur permis de travail d'immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;

CONSIDÉRANT que l'accès aux TET pour le secteur agricole, au Québec et ailleurs au Canada, doit absolument être traité en priorité pour une question de sécurité alimentaire. Ils sont devenus essentiels dans tous les secteurs de production et pour le développement de nos régions;

SUR MOTION dûment proposée par M^{me} Stéphanie Levasseur et appuyée par M. Sylvain Caouette, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle que les PPQ demandent à l'Union :

- D'entreprendre les démarches afin de simplifier l'administration du PTET et du PTAS au niveau du fédéral dans le contexte de la pénurie de la main-d'œuvre et de restreindre la paperasse administrative et ainsi réduire les coûts pour les employeurs;
- L'obtention des EIMT devrait se faire pour une période de trois ans par entreprise dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre vu le système très laborieux pour l'obtention de ces autorisations;
- D'entreprendre des démarches au provincial afin de rapatrier certaines responsabilités du gouvernement fédéral et de permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à un guichet unique permettant de fournir de façon virtuelle toute l'information requise par les différents organismes gouvernementaux pour l'émission de documents (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et pour le suivi des périodes d'emploi (ex : CNESST), cela afin d'améliorer l'efficacité du système et de limiter les risques d'erreur.

AGA2022.05 RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une réforme de la structure des *Producteurs de pommes du Québec* en 2014 où l'on a réduit de cinq à quatre syndicats régionaux;

CONSIDÉRANT que les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) comptent à peine 450 producteurs;

CONSIDÉRANT qu'il faut trouver une façon fonctionnelle de travailler dans les régions puisque la participation des producteurs aux assemblées diminue graduellement depuis quelques années;

CONSIDÉRANT qu'il y a une difficulté manifeste à trouver de nouveaux administrateurs en région;

CONSIDÉRANT que les PPQ gèrent le système de mise en marché des pommes et que les dossiers d'intérêt se décident au conseil d'administration provincial;

SUR MOTION dûment proposée par M. Joël McKenzie et appuyée par M. Sébastien Morissette, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De réfléchir sur la réorganisation de la structure syndicale des PPQ en région.

AGA2022.06 RÉFLEXION SUR LA STRUCTURE DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT	qu'il y a eu une réforme de la structure des Producteurs de pommes du Québec en 2014 où l'on a réduit de cinq à quatre syndicats régionaux;
CONSIDÉRANT	que les <i>Producteurs de pommes du Québec</i> (PPQ) comptent environ 455 producteurs, dont à peine 135 producteurs ont des certificats CanadaGAP;
CONSIDÉRANT	que près de 20 % des producteurs déclarent ne pas produire plus de 1 000 minots de pommes par année;
CONSIDÉRANT	que 50 % du budget des PPQ provient de moins de 20 % de l'ensemble des producteurs;
CONSIDÉRANT	qu'il y a une modification importante de la production de pommes si bien que la grande majorité de la production repose entre les mains d'une minorité de producteurs;
CONSIDÉRANT	qu'il y a le manque d'intérêt des producteurs de pommes à s'impliquer dans l'organisation et, par le fait même, le manque de relève;
CONSIDÉRANT	qu'il faut trouver un moyen pour améliorer l'efficacité de la structure des PPQ notamment pour la mise en marché des pommes;
CONSIDÉRANT	qu'il faut prendre un temps de recul pour analyser notre façon de faire au niveau syndical;

SUR MOTION dûment proposée par M. Charles Choquette et appuyée par M. Stéphane Brodeur, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De mandater un comité élargi pour développer une vision du futur de la production, dans le but d'adapter la structure de l'organisation, d'en assurer la relève, son financement et son leadership auprès des membres et des intervenants.

Parmi les interventions à la suite de la résolution, M. François Turcotte demande de préciser le terme « comité élargi ». M. Sébastien Morissette répond qu'il s'agit d'un comité faisant aussi

appel à des ressources externes comme des firmes spécialisées ou à des intervenants qui ne sont pas nécessairement de l'industrie.

M. Yvan Duchesne rappelle qu'il est primordial d'avoir une réflexion globale sur la situation de l'industrie actuelle, et que le Plan conjoint avait été instauré alors que la mise en marché était différente d'aujourd'hui. Il ajoute qu'avec tous les moyens de vendre des pommes au Québec, nul ne doit être laissé pour compte.

16. DIVERS

Aucun sujet n'a été abordé.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Jean-Marc Rochon et appuyée par M^{me} Stéphanie Levasseur, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 16 h 49.

Éric Rochon, président

Daniel Ruel, directeur général

PRÉSENCES LORS DE L'AGA DU 24 JANVIER 2022

LAURENTIDES

Bruno Rochon, Bruno Rochon, PV
Domaine du petit St-Joseph SENC, Alexandre Simard, PV
Domaine du petit St-Joseph SENC, Gilles Simard, PV
Dubeault Jacques, Dubeault Jacques, PV
Ferme Rochon et frère inc, Éric Rochon, PV
Ferme Rochon et frère inc, François Rochon, PV
Le Verger Josée et Marc Leduc, Josée Frappier-Raymond, PV
Les Vergers J.M. Denis inc., Cynthia Denis, PV
Les Vergers Multi-Pommes Inc., Réjean Lauzon, PV
Les Vergers Pommix SENC, Michel Lauzon, PE
Productions La Savoureuse, Dominic St-Denis, PV
Trottier Marc-André, Marc-André Trottier, PV
Verger Cœur de pomme SENC, Anne Laurendeau, PV
Verger Cœur de pomme SENC, Éric St-Denis, PV
Vergers Naturpac inc, Martin Rolland, PC
Vergers Rochon inc., Jean-Marc Rochon, PV
Vergers Rochon inc., Vincent Rochon, PV
Yvon Gemme, Yvon Gemme, PV

LES FRONTIÈRES

9205-6449 QC inc. (MJ Bourdeau & Fils), Jonathan Bourdeau, PV
9205-6449 QC inc. (MJ Bourdeau & Fils), Mario Bourdeau, PV
9320 4634 QC inc. (Verger du Lac), Monique Audette, PV
Au cœur de la pomme SENC, Stéphanie Levasseur, PV
Au cœur de la pomme SENC, Steve Levasseur, PV
Ferme au Pic enr. (3103-8342 QC inc.), Paul Martin Roy, PV
Gilles Rioux, Gilles Rioux, PV
Les Fermes Waller inc., Tyler Waller, PV
Les Vergers Hillspring SENC, Jonathan Émond, PV
Les Vergers Hillspring SENC, Lyne McKenzie, PV
Les Vergers Tougas inc., Isabelle Tougas, PV
Réal Caron, Réal Caron, PV
Verger Caron inc., Jonathan Rodrigue, PV
Verger du Village de Dunham inc., Alexandra Desmeules, PV
Verger Dupuis (1983) inc., Marcel Roy, PV
Verger Kessler SENC, Isabelle Paquette, PV
Verger Le Gros Pierre inc., Gaétan Gilbert, PC
Verger Rédia inc, Benoît Caron, PV
Verger Redia inc., Sidney Fortin, PV
Vergers DM Boileau inc., Chloé Boileau, PV
Vergers DM Boileau inc., Daniel Boileau, PV

Vergers Jobin et Fils inc., François Jobin, PV
Vergers Jobin et Fils inc., Philippe Jobin, PV
Vergers McKenzie inc., Joël McKenzie, PV

VALLÉE MONTÉRÉGIENNE

Ferme CMJI Robert inc., André Lamarre, PE
Les Pressoirs d'Abbotsford inc., Sonia Lavallée, PV
Les Pressoirs d'Abbotsford inc., Tommy Archambault, PV
Vergers Choquette inc., Charles Choquette, PV
Vergers des Horizons, Éric Morin, PE
Vergers des Horizons, Nathalie Lemieux, PE
Vergers Fast-Apple inc., Émilie Larose, PV
Vergers Hamel Distribution Inc., Gilles Hamel, PV
Vergers Hamel SENC, Tommy Hamel, PV
Vergers Larivière SENC, Alexandre Larivière, PV
Vergers McLean inc., Jeff Cassidy, PV
Vergers McLean inc., Stéphane Brodeur, PV
Vergers Paul Jodoin inc., Pierre Jodoin, PE
Vergers Paul Jodoin inc., Sylvain Jodoin, PE
Vergers Roger Côté inc, Mario Côté, PE
Vergers St-François SENC, Marie-Andrée Morin, PV
Vergers St-François SENC, Sébastien Morissette, PV
Vergers Thomson inc., Dean Thomson, PV
Vergers Thomson inc., Marie-Lise Gingras, PV
Vergers Yvan Duchesne inc., Daniel Duchesne, PV
Vergers Yvan Duchesne inc., Yvan Duchesne, PV
Vergers Archambault SENC, Éric Archambault, PE
Vergers Archambault SENC, Stéphane Archambault, PE
Vergers Arsène Poisson inc., Alexandre Jodoin, PV
Vergers Arsène Poisson inc., Mathieu Goyette, PV
Vergers Barber Inc., Michaël Barber, PE
Vergers Boucher et Frères inc., Dominic Jodoin, PV
Vergers Boucher et Frères inc., François Jodoin, PV
Vergers Des Bois-Francis inc, Martin Brie, PE
Vergers Des Bois-Francis inc, Maxime Brie, PE
Vergers Jodoin & Frères inc., Jonathan Jodoin, PV
Vergers Jodoin & Frères inc., Mathieu Jodoin, PV

QUÉBEC

2637-5808 QC Inc. (Ferme Genest), Laura Genest, PC
Domaine Hébert, Christian Hébert, PC
Ferme Avicole Orléans Inc., François Turcotte, PV
Ferme Avicole Orléans Inc., Marc-Antoine Turcotte, PV
Ferme B.M. 1987 inc. (Cidrerie Vergers Bilodeau), Claude Bilodeau, PC

Ferme François Blouin Inc., Francis Blouin, PV
Ferme François Blouin Inc., François Blouin, PV
Ferme Le Comte de Roussy SENC, Dany Hébert, PC
Ferme Marius Pichette et Fils SENC, Guy Pichette, PC
Fruits et Légumes RG Inc., Claude Gamache, PE
Les Serres Roch Hébert SENC, Kathleen Hébert, PC
Les Serres Roch Hébert SENC, Roch Hébert, PC
Vergers et Jardins Caouette SENC, Diane Lemieux, PV
Vergers et Jardins Caouette SENC, Sylvain Caouette, PV

OBSERVATEUR

Verger biologique des Sources, Samuel Mercier, PC

INVITÉS

Amaryllis Ricard-Lafond, ADQFL
Amina Hasni, FADQ
Annabelle Firlej, IRDA
Audrey Simard, Papilles développement
Caroline Lapointe, FADQ
Caroline Morneau, TCN
Catherine St-Georges, Producteurs de cidre du Québec
Christian Riopel, Sobeys
Claude Savoie, Williams avocats & conseils
Daniel Cormier, IRDA
Djamel Esselami, MAPAQ
Djany Poulin, Papilles développement
Evelyne Barriault, MAPAQ
Fatoumata Dembélé, RMAAQ
France Dionne, RMAAQ
Francis Goulet, CECPA
Frédéric Robert, FADQ
Isabelle Demers, MAPAQ
Isabelle Duchesne, FADQ
Isabelle Ferland, HRI
Jean Dumont, sec. Producteurs de pommes des Frontières et Vallée Montérégienne
Jérôme-Antoine Brunelle, UPA
Jessica Levac, ADQFL
Jocelyne Godin, AEPQ
Karine Bergeron, MAPAQ
Marie-Anne Langelier, FADQ
Michelle Dufour, FADQ
Natalia St-Amand, Gestion Qualiterra
Nathan Williams, Williams avocats & conseils
Odile Martin-Kapfer, FADQ

Philippe Poulette, Williams avocats & conseils
Samuel Dagenais, AAC
Sarah Lepage, FADQ
Shyanne Lawson, AAC
Simon Richer-Jubenville, FADQ
Sophie Perreault, ADQFL
Stéphanie Tellier, MAPAQ
Sylvain Béchar, FADQ
Vincent Giasson, A. Lassonde inc.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des Producteurs de pommes du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de pommes du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2022 et les états des résultats et évolution de l'actif net cumulatifs, du fonds d'administration du Plan conjoint, du fonds de promotion, recherche et développement et du fonds des frais de mise en marché et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Tel que mentionné à la note 2, les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché auraient dû être comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et à cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 30 septembre 2022 et 2021 et de l'actif net au 1er octobre 2021 et aux 30 septembre 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2021, en raison des incidences possibles de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beauregard & Breault, CPA inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur

Par Pierre Breault, CPA auditeur

Blainville, le 20 décembre 2022



servicas.com

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS	48
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	49
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	50
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ	51
BILAN	52
FLUX DE TRÉSORERIE	53
NOTES COMPLÉMENTAIRES	54-58
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	59- 60

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	1 250 165	1 323 191
Frais de mise en marché	533 092	578 898
Aides financières	292 255	108 517
Fonds spécial de qualité et promotion	102 480	94 317
Intérêts	10 638	4 160
Étude des dossiers - agents autorisés	8 520	4 790
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	2 296	8 995
Honoraires de gestion	28 567	16 226
Autres produits	10 747	9 048
	<u>2 238 760</u>	<u>2 148 142</u>
CHARGES		
Contributions à l'UPA	96 118	99 464
Direction générale - administration du plan conjoint	70 686	50 405
Direction générale - promotion, recherche et développement	14 488	4 983
Administration des syndicats	24 326	24 172
Services techniques - administration du plan conjoint	468 892	584 157
Services techniques - promotion, recherche et développement	129 498	123 125
Services techniques - frais de mise en marché	43 842	59 031
Promotion	277 223	248 275
Programme d'assurance qualité	168 884	162 904
Projets de promotion, recherche et développement	367 104	150 002
Autres charges - administration du plan conjoint	118 467	131 770
Autres charges - promotion, recherche et développement	36 282	37 630
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	28 882	26 712
Complément de prix	484 593	515 462
	<u>2 329 285</u>	<u>2 218 092</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	<u>(90 525)</u>	<u>(69 950)</u>
AUTRES PRODUITS		
Quote-part dans le bénéfice (perte) de Gestion Qualiterra Inc.	(2 029)	17 198
Subvention salariale d'urgence du Canada	62 131	263 544
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes		20 000
	<u>60 102</u>	<u>300 742</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(30 423)</u>	230 792
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>722 024</u>	491 232
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>691 601</u></u>	<u><u>722 024</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres	669 105	701 855
Intérêts	10 638	4 160
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	2 296	8 995
Étude des dossiers - agent autorisés	8 520	4 790
Honoraires de gestion	28 567	16 226
Autres produits	<u>8 427</u>	<u>4 963</u>
	<u>727 553</u>	<u>740 989</u>
CHARGES		
Contributions à l'UPA	96 118	99 464
Direction générale (annexe A)	70 686	50 405
Administration des syndicats	24 326	24 172
Services techniques (annexe B)	468 892	584 157
Autres charges (annexe C)	<u>113 810</u>	<u>127 365</u>
	<u>773 832</u>	<u>885 563</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	<u>(46 279)</u>	<u>(144 574)</u>
AUTRES PRODUITS		
Quote-part dans le bénéfice (perte) de Gestion Qualiterra Inc.	(2 029)	17 198
Subvention salariale d'urgence du Canada	46 598	197 658
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes	<u></u>	<u>15 600</u>
	<u>44 569</u>	<u>230 456</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(1 710)</u>	<u>85 882</u>
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>253 267</u>	<u>167 385</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>251 557</u></u>	<u><u>253 267</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	2022 \$	2021 \$
PRODUITS		
Contributions des membres	581 060	621 336
Aides financières	292 255	108 517
Fonds spécial de qualité	84 442	81 452
Fonds spécial de promotion des acheteurs à l'état frais	18 038	12 865
Autres produits	2 320	4 085
	978 115	828 255
CHARGES		
Administration		
Campagne de promotion	264 141	237 809
Programme d'assurance qualité	168 884	162 904
Salaires et avantages sociaux	129 498	123 125
Comités de promotion, recherche et développement	14 488	4 983
Commandites	7 884	3 999
Matériel promotionnel et autres promotions	2 279	4 032
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	28 882	26 712
Frais informatiques	8 531	8 230
Frais de bureau et dépenses diverses	4 316	2 959
Support promotionnel aux régions	2 919	2 435
Données ventes de pommes (Nielsen)	6 539	6 456
Valorisation de la profession	3 349	3 586
Journée pomicole et portes ouvertes		1 398
Chaire universitaire en mise en marché	1 000	517
Les Producteurs de cidre du Québec	2 850	4 138
Association des emballeurs de pommes du Québec	9 697	10 346
	655 257	603 629
Projets		
Réseau d'essais de cultivars et de porte-greffes de pommiers	25 990	42 897
Portrait provincial des vergers de pommiers	25 528	
Hôtellerie Restauration Institution	14 929	14 674
Entente d'appui à l'IRDA	10 000	10 000
Vergers du futur	15	2 581
Planification stratégique de la filière pomicole	106 295	79 850
Guide de référence de production fruitière intégrée	86 144	
Régie à moindre risques et caravane de l'innovation en pomiculture	98 203	
	367 104	150 002
	1 022 361	753 631
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(44 246)	74 624
AUTRES PRODUITS		
Subvention salariale d'urgence du Canada	15 533	65 886
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes		4 400
	15 533	70 286
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(28 713)	144 910
ACTIF NET AFFECTÉ AU DÉBUT	468 757	323 847
ACTIF NET AFFECTÉ À LA FIN	440 044	468 757

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

- FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Frais de mise en marché	<u>533 092</u>	<u>578 898</u>
 CHARGES		
Complément de prix et redistribution	484 593	515 462
Salaires et avantages sociaux	43 842	59 031
Frais de bureau et informatiques	<u>4 657</u>	<u>4 405</u>
	<u>533 092</u>	<u>578 898</u>
 EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
 ACTIF NET AU DÉBUT	<u> </u>	<u> </u>
 ACTIF NET À LA FIN	<u> </u>	<u> </u>

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

BILAN

30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	1 192 534	1 051 307
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 3)	451 631	451 631
Débiteurs	88 724	75 643
Frais imputables au prochain exercice	<u>6 643</u>	<u>3 734</u>
	1 739 532	1 582 315
LONG TERME		
Participation dans une société satellite à la valeur de consolidation (note 3)	237 134	239 163
Dépôt sur loyer	29 640	29 640
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>3 195</u>	<u>3 631</u>
	<u>2 009 501</u>	<u>1 854 749</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 5)	428 475	439 105
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	481 586	498 036
Produits reportés	22 598	19 120
Apports reportés (note 6)	<u>202 919</u>	<u> </u>
	1 135 578	956 261
PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES	142 322	136 464
DETTE À LONG TERME (note 7)	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>1 317 900</u>	<u>1 132 725</u>
ACTIF NET		
Non affecté - Fonds d'administration du Plan conjoint	251 557	253 267
Affecté - Fonds de promotion, recherche et développement	<u>440 044</u>	<u>468 757</u>
	<u>691 601</u>	<u>722 024</u>
	<u>2 009 501</u>	<u>1 854 749</u>
AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(30 423)	230 792
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 956	1 451
Quote-part dans la perte (bénéfice) de Gestion Qualiterra Inc.	2 029	(17 198)
Écart entre la charge pour prestations futures et les prestations versées	5 858	3 713
	<u>(20 580)</u>	<u>218 758</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(13 081)	19 333
Frais imputables au prochain exercice	(2 909)	16 722
Comptes fournisseurs et frais courus	(10 630)	(45 636)
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	(16 450)	41 674
Produits reportés	3 478	3 016
Apports reportés	202 919	
	<u>163 327</u>	<u>35 109</u>
	<u>142 747</u>	<u>253 867</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(451 631)	(451 631)
Encaissement de placements	451 631	450 000
Variation des dépôts sur salaires et loyer		70 200
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 520)	(4 180)
	<u>(1 520)</u>	<u>64 389</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme		40 000
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	141 227	358 256
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 051 307</u>	<u>693 051</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 192 534</u></u>	<u><u>1 051 307</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et a pour objectif de s'assurer de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Les Producteurs de pommes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration du Plan conjoint sert à l'administration du Plan conjoint.

Le fonds de promotion, recherche et développement regroupe différents projets supervisés par Les Producteurs de pommes du Québec.

Le fonds des frais de mise en marché regroupe les activités en vertu de la convention de la mise en marché pour les pommes vendues à l'état frais.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits des contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

Régime de retraite

L'organisme participe à un régime interentreprises hybride pour le bénéfice de ses employés, dont un volet est contributif à cotisations définies et un volet est non contributif à prestations définies. Comme l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants et il applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

La participation dans une société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement comprend donc la quote-part des bénéfices non répartis revenant à l'organisme depuis la prise de participation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans pour l'équipement informatique.

Provision pour prestations futures

Lors du départ à la retraite de ses employés, l'organisme paie les congés de maladie accumulés par ces derniers. La provision pour prestations futures est calculée par la direction en fonction des congés de maladie accumulés, du salaire et de la durée de vie active des salariés. Le régime n'est pas capitalisé.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Gestion Qualiterra Inc., société satellite		
10 000 actions de catégorie A, représentant 33 1/3 % des actions avec droit de vote, à la valeur de consolidation	100 834	102 863
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition, 90 834 \$, valeur aux livres de la quote-part de 100 834 \$ au 31 mai 2022 (102 863 \$ en 2021).		
136 300 actions de catégorie B, représentant 100 % des actions sans droit de vote, au coût	136 300	136 300
	237 134	239 163
Autres placements		
Compte au comptant		101 631
Dépôt à terme, 2,39 %, échéant en avril 2023	350 000	350 000
Dépôt à terme, 4,2 %, échéant en septembre 2023	101 631	
	451 631	451 631
	688 765	690 794
Placements échéant au cours du prochain exercice	451 631	451 631
	237 134	239 163

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2021
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Équipement informatique	<u>40 618</u>	<u>37 423</u>	<u>3 195</u>	<u>3 631</u>

L'amortissement de l'exercice est de 1 956 \$ (1 451 \$ en 2021).

5- COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2022	2021
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
UPA	15 085	11 023
Gestion Qualiterra Inc.	21 781	19 219
Administrateurs	22 541	9 191
Association des emballeurs de pommes du Québec	107 151	91 494
Les Cidriculteurs artisans du Québec	16 539	18 570
Salaires, vacances et autres avantages sociaux	135 243	145 291
Services professionnels	22 541	44 141
Promotion	10 398	315
Taxes de vente et remises gouvernementales	69 823	61 420
Autres	7 373	38 441
	<u>428 475</u>	<u>439 105</u>

6- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions non utilisées qui sont destinées à couvrir des charges relatives à la promotion, recherche et développement de l'exercice subséquent.

	2022	2021
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Montants reçus pour l'exercice suivant	<u>202 919</u>	<u>202 919</u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

7- DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prêt d'une valeur nominale de 60 000 \$, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable jusqu'au 31 décembre 2023. Une aide gouvernementale de 20 000 \$ a été comptabilisée car ce montant du prêt sera radié suite au remboursement avant le 1er janvier 2024.	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>

Ce prêt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que l'organisme a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

8- ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé pour un montant de 515 032 \$ par contrats jusqu'en 2025 dans différents projets et campagne de promotion. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices sont :

<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
<u>452 488</u>	<u>51 944</u>	<u>10 600</u>
\$	\$	\$

9- OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec la société Gestion Qualiterra Inc. sont les suivantes.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Quote-part dans le bénéfice (perte) de Gestion Qualiterra Inc.	(2 029)	17 198
Charges		
Programme d'assurance qualité	168 884	162 904

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2022

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et frais de mise en marché à remettre aux producteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

11- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u> \$	<u>2021</u> \$
ANNEXE A- DIRECTION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Comité de prix - pomme fraîche	1 845	1 620
Comité de prix - pomme transformation	390	1 033
Comité des conventions de mise en marché	10 566	1 950
Comité sécurité du revenu et coût de production	5 193	3 983
Conseil d'administration	14 302	12 475
Comité exécutif	13 644	13 403
Assemblée générale annuelle	1 946	3 720
Administration générale et représentation	1 940	1 033
Journées préparatoires et congrès général de l'UPA	9 629	1 218
Comités de l'UPA	2 670	1 053
Frais relatifs aux régions	727	536
Conseil canadien de l'horticulture	803	416
Autres comités	2 495	4 342
Avantages sociaux - administrateurs	4 536	3 623
	<u><u>70 686</u></u>	<u><u>50 405</u></u>

ANNEXE B- SERVICES TECHNIQUES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

Salaires et avantages sociaux	306 070	383 825
Respect des conventions - agents autorisés	111 437	136 861
Charges locatives	25 461	31 140
Frais informatiques	8 531	8 230
Télécommunications	3 426	7 657
Formation	4 283	6 190
Papeterie et frais de bureau	5 842	5 750
Impression et travaux connexes	723	506
Frais postaux	3 119	3 998
	<u><u>468 892</u></u>	<u><u>584 157</u></u>

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ANNEXE C- AUTRES CHARGES -		
ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Les Producteurs de cidre du Québec	13 300	31 223
Honoraires professionnels	52 775	67 338
Association des emballeurs de pommes du Québec	8 079	8 562
Contribution - Conseil canadien de l'horticulture	11 809	12 069
Contribution - ACDFL	2 033	1 580
Contribution - Table horticole	2 000	2 000
Contributions aux autres organismes	1 138	890
Charges diverses et assurances	2 184	1 661
Enquêtes de crédit - agents autorisés	6 061	2 042
Créances irrécouvrables	14 431	
	<u>113 810</u>	<u>127 365</u>

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022**

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc., a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant au 20 décembre 2022.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC,
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022**

Nomination de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés
Beauregard & Breault, CPA Inc.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc. pour émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2022-2023 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE POMMES DES LAURENTIDES TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2022 À OKA

MISE AU POINT SUR LES PRATIQUES AGRICOLES DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- CONSIDÉRANT** l'engagement du pays à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 avec la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* du 29 juin 2021 dernier¹;
- CONSIDÉRANT** l'engagement des Producteurs de Pommes du Québec (PPQ) dans la réduction de l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement;
- CONSIDÉRANT** qu'un programme d'aide financière d'une valeur maximale de 600 000 \$ est disponible pour appuyer la réalisation d'outils collectifs visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales des entreprises du secteur pomicole²;
- CONSIDÉRANT** qu'une enveloppe budgétaire de seulement 330 000 \$ en 2020-2021 était disponible pour la campagne promotionnelle conjointe destinée aux consommateurs²;
- CONSIDÉRANT** que les PPQ travaillent fort pour réduire leur empreinte environnementale et que peu de publicisation est faite pour en informer le public;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu que Les Producteurs de Pommes des Laurentides demandent aux PPQ :

- De faire davantage de recherche, de vulgarisation et de publicité sur les impacts réels de la pomiculture sur l'environnement et le développement durable afin d'informer le public de nos réalisations en matière de carboneutralité et d'adaptation aux changements climatiques.

1. Gouvernement du Canada. 2022. La carboneutralité d'ici 2050. Gouvernement du Canada
2. Les Producteurs de Pommes du Québec. 2021. Rapport Annuel 2020-2021 PPQ

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS
DE POMMES DE L'EST-DU-QUÉBEC TENUE LE 28 NOVEMBRE 2022 À QUÉBEC**

**PÉNURIE D'INSPECTEURS ATTITRÉS AU SECTEUR POMICOLE POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR
LA PROTECTION SANITAIRE DES CULTURES**

- CONSIDÉRANT** que plusieurs propriétaires d'arbres fruitiers ne sont pas producteurs agricoles et n'entretiennent pas adéquatement leurs arbres fruitiers;
- CONSIDÉRANT** que les arbres fruitiers infectés par des insectes ou des maladies sont susceptibles de contaminer les pommiers des vergers situés dans un rayon de cinq kilomètres;
- CONSIDÉRANT** que si aucune intervention n'est faite par le propriétaire pour lutter contre ces organismes nuisibles, le problème s'aggrave et des foyers d'infestation se développent, contraignant ainsi les producteurs pomicoles avoisinants à utiliser de plus grandes quantités de pesticides, ce qui augmentent leurs coûts de production;
- CONSIDÉRANT** que la Loi sur la protection sanitaire des cultures exige que toute personne prenne les mesures appropriées pour éviter que les végétaux dont elle a la propriété ou la garde ne propagent un organisme nuisible réglementé à une culture commerciale;
- CONSIDÉRANT** qu'un inspecteur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est habilité à faire appliquer et respecter cette loi et les règlements qui en découlent;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'y a présentement aucun inspecteur attitré au secteur pomicole au Québec pour faire appliquer ladite Loi et que les plaintes reçues par le MAPAQ à cet effet ne sont donc pas traitées;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis en assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec de demander aux Producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès du MAPAQ afin :

- De déployer tous les efforts nécessaires pour recruter de nouveaux inspecteurs attitrés au secteur pomicole afin de faire appliquer la Loi sur la protection sanitaire des cultures.

Copie certifiée conforme



Stéphanie Desrosiers, secrétaire

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS
DE POMMES DE L'EST-DU-QUÉBEC TENUE LE 28 NOVEMBRE 2022 À QUÉBEC**

CRÉATION D'UN « RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION POMICOLE »

- CONSIDÉRANT** que la Loi sur la protection sanitaire des cultures stipule que toute personne prenne les mesures appropriées pour éviter que les végétaux dont elle a la propriété ou la garde ne propagent un organisme nuisible réglementé à une culture commerciale;
- CONSIDÉRANT** que le Règlement sur la protection des plantes et le Règlement sur la culture de pommes de terre découlent de cette loi;
- CONSIDÉRANT** que le Règlement sur la protection des plantes mentionne uniquement la liste des maladies et insectes nuisibles (toutes productions confondues) visés par cette loi alors que le Règlement sur la culture de pommes de terre est plus complet et précise notamment les mesures phytosanitaires devant être mises en place afin d'éviter la propagation des organismes nuisibles propre au secteur des pommes de terre;
- CONSIDÉRANT** que le secteur pomicole n'a pas de règlement encadrant spécifiquement la gestion des maladies et insectes nuisibles dans les pommiers comme c'est le cas pour le secteur des pommes de terre;
- CONSIDÉRANT** les impacts économiques et environnementaux de la propagation d'organismes nuisibles dans les vergers commerciaux;
- CONSIDÉRANT** que les inspecteurs du MAPAQ n'ont pas nécessairement les ressources et les pouvoirs suffisants pour s'assurer que leurs recommandations soient appliquées et respectées par les propriétaires visés;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis en assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec de demander aux Producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès du MAPAQ pour :

- Mettre en place un « Règlement sur la production pomicole » dans le but de préciser les mesures phytosanitaires devant être mises en place afin d'éviter la propagation des organismes nuisibles les plus dommageables dans les pommiers et de donner les ressources et pouvoirs nécessaires aux inspecteurs afin qu'ils puissent s'assurer que les interventions recommandées ont été respectées et réalisées.

Copie certifiée conforme



Stéphanie Desrosiers, secrétaire

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS
DE POMMES DE L'EST-DU-QUÉBEC TENUE LE 28 NOVEMBRE 2022 À QUÉBEC**

ESTIMATION DE LA RÉCOLTE DE POMMES AU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** l'importance de l'estimation de la récolte de pommes sur la mise en marché des pommes du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la méthode d'estimation de la récolte de pommes n'est pas uniforme au Québec et que la prise de données est très variable d'un conseiller pomicole à l'autre;
- CONSIDÉRANT** que cette variabilité et ce manque de rigueur influencent grandement l'estimation de la récolte de pommes au Québec;
- CONSIDÉRANT** que l'estimation de la récolte de pommes doit être la plus précise possible, car cette donnée est comparée avec les autres provinces et pays et influence le prix des pommes du Québec;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis en assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de l'Est-du-Québec de demander :

- **Aux Producteurs de pommes du Québec :**
 - D'établir et de mettre en place un protocole d'estimation de la récolte de pommes qui soit uniforme et efficace afin de permettre l'amélioration de la prise de données par les conseillers et l'exactitude des résultats;
 - D'évaluer les nouvelles technologies disponibles pour améliorer l'estimation de la récolte de pommes au Québec;
 - D'évaluer la possibilité de rémunérer au besoin les personnes responsables d'effectuer cette estimation.

Copie certifiée conforme



Stéphanie Desrosiers, secrétaire

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE
POMMES DES LAURENTIDES TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2022 À OKA**

APPUI AUX PPQ DANS LEUR NÉGOCIATION AVEC LES EMBALLEURS

CONSIDÉRANT que la pomiculture est une production d'envergure au Québec comptant 442 entreprises inscrites au fichier des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une production sous plan conjoint dotée d'une mise en marché collective, notamment par le Règlement sur la mise en marché des pommes;

CONSIDÉRANT que les producteurs et les emballeurs doivent travailler ensemble pour soutenir la production de pommes au Québec;

CONSIDÉRANT que l'avenir de la production dépend du maintien d'un partenariat étroit entre les producteurs et les emballeurs;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'entente en conciliation, la dernière étape sera un arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est majoritairement résolu que Les Producteurs de pommes des Laurentides (PPL) réunis en assemblée générale annuelle souhaitent :

- Démontrer leur appui aux Producteurs de pommes du Québec (PPQ) dans leur position de négociation avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES
PRODUCTEURS DE POMMES DE LA VALLÉE MONTÉRÉGIENNE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2022
À SAINT-CÉSAIRE**

ABOLITION DE LA CONTRIBUTION DE FRAIS DE MISE EN MARCHÉ

CONSIDÉRANT que les producteurs de pommes ont eu à subir des taux d'intérêt qui ont beaucoup augmenté au cours des derniers mois, ce qui a eu comme effet d'affecter directement leur fonds de roulement et leur capacité de réinvestissement dans leurs entreprises;

CONSIDÉRANT que la contribution de frais de mise en marché de 25 ¢ le minot des producteurs leur est remise à 90 % au maximum six mois après l'année de commercialisation, ce qui a un effet négatif de liquidité pour les producteurs qui ont ainsi à supporter ces montants en plus des frais de gestion qui leur sont prélevés par les Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'argent est remis aux producteurs ciblés par un complément de prix ou une redistribution;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu par les membres du Syndicat des Producteurs de pommes de la Vallée montérégienne réunis en assemblée générale annuelle de demander :

- **Aux Producteurs de pommes du Québec :**
 - D'abolir, à compter de la récolte 2023, les frais de mise en marché de 25¢ le minot.

Résolution adoptée à la majorité

Copie certifiée conforme
Fait à Saint-Hyacinthe, le 15 décembre 2022



Jean Dumont, secrétaire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE POMMES DES LAURENTIDES TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2022 À OKA

APPUI POUR LE MAINTIEN DES PROMOTIONS CIBLÉES

- CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir une mise en marché organisée;
- CONSIDÉRANT** la fluctuation des inventaires de pommes, et l'offre, par rapport à la demande;
- CONSIDÉRANT** l'enjeu que représentent la gestion et le bon écoulement des stocks de pommes, un produit périssable;
- CONSIDÉRANT** que, par le passé, les promotions ciblées se sont avérées un levier efficace pour accélérer l'écoulement des pommes;
- CONSIDÉRANT** qu'il est inconcevable qu'un producteur puisse être pénalisé au profit d'autres producteurs sur le simple fait que ses pommes ont été classées et vendues lors d'une période où une promotion est en cours, et que les frais de mise en marché permettant le paiement de compléments de prix, ainsi que la péréquation par emballeur, permettent de pallier cette iniquité;
- CONSIDÉRANT** que le Plan conjoint des producteurs de pommes est basé sur les principes d'équité et de collectivité;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est majoritairement résolu que Les Producteurs de pommes des Laurentides demandent :

- **Aux Producteurs de pommes du Québec :**
 - De conserver et maintenir les frais de mise en marché et les compléments de prix comme stipulé dans le Règlement sur la mise en marché des pommes;
 - De conserver et maintenir les promotions ciblées ainsi que la péréquation mensuelle du prix des pommes par emballeur au sein de la Convention de mise en marché régissant le partenariat avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec.

Nos partenaires

Pommiers d'or



Pommiers d'argent



Pommiers de bronze

Gestion Qualiterra

Paniers P&P

Sobeys